

15.3282

**Motion Fässler Daniel.  
NFA-Programmvereinbarungen  
Wald 2016–2019**

**Motion Fässler Daniel.  
Convention-programme RPT  
Forêt 2016–2019**

Nationalrat/Conseil national 19.06.15  
Ständerat/Conseil des Etats 03.12.15

**Le président** (Comte Raphaël, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. Le 19 juin 2015, le Conseil national a rejeté les chiffres 1 à 3 et 5 de la motion. Notre débat ne porte donc plus que sur les chiffres 4, 6 et 7 de la motion que la commission et le Conseil fédéral proposent d'adopter.

**Bischofberger** Ivo (C, AI), für die Kommission: Die UREK unseres Rates hat die am 19. März 2015 von Nationalrat Daniel Fässler eingereichte Motion an ihrer Sitzung vom 17. November 2015 beraten; Sie haben einen entsprechenden Bericht erhalten. Die Motion fordert den Bundesrat auf, bei der Ausgestaltung und Umsetzung der NFA-Programmvereinbarungen Wald für die Periode 2016–2019 verschiedene Forderungen zu berücksichtigen; ich verweise Sie auf die Ziffern 1 bis 7 auf Seite 2 des Berichtes. Die Ziffern 4, 6 und 7 betreffen den Entwurf zur Änderung des Waldgesetzes, namentlich die Bestimmungen zur Klimaanpassung und zur Holzförderung, die Beratung der Waldeigentümer durch die Forstdienste sowie die Beteiligung der Waldeigentümer an der Aushandlung und Umsetzung der Programmvereinbarungen.

Der Bundesrat beantragt in seiner Stellungnahme vom 20. Mai 2015 denn auch, die Ziffern 4, 6 und 7 der Motion anzunehmen, die Ziffern 1, 2, 3 und 5 hingegen abzulehnen, und zwar, zusammengefasst, mit folgender Begründung: Die Berechtigung der in den massgebenden Ziffern genannten Forderungen sei erkannt worden; entsprechend werde bereits an der Umsetzung gearbeitet. Bei den Programmvereinbarungen und in der Finanzplanung seien verschiedene der geforderten Massnahmen eingeplant oder bereits realisiert. So sei auch der in Ziffer 7 geforderte gebührende Einbezug der Waldbesitzer bei der Aushandlung und Umsetzung der Programmvereinbarungen bereits heute gewährleistet.

Der Nationalrat ist als Erstrat in seinem Beschluss vom 19. Juni 2015 dem Antrag des Bundesrates einhellig gefolgt und hat die Ziffern 4, 6 und 7 angenommen, die Ziffern 1, 2, 3 und 5 hingegen ebenso klar abgelehnt.

Unsere Kommission erkennt den Handlungsbedarf. Vor allem ist es eine Tatsache, dass die Forstwirtschaft zurzeit in besonderem Maße unter der Frankenstärke leidet und dass daher immer grössere Waldflächen sich selbst überlassen werden. Demzufolge ist es sicher richtig, dass bei der Ausgestaltung und Umsetzung der Programmvereinbarungen Wald für die Periode 2016–2019, welche die Ziele der Kantone definieren und die Subventionen des Bundes festlegen, einige der in der Motion erwähnten Aspekte speziell berücksichtigt werden.

In diesem Kontext hat die Kommission die vom Bundesrat in seiner Stellungnahme vom 20. Mai gemachten Ausführungen diskutiert und im befürwortenden Sinne zur Kenntnis genommen. Demzufolge beantragt Ihnen unsere Kommission ohne Gegenstimme, dem Nationalrat zu folgen und die Ziffern 4, 6 und 7 der Motion anzunehmen.

**Leuthard** Doris, Bundesrätin: Es gibt keine Differenzen zwischen dem Beschluss des Nationalrates und den Anträgen

Ihrer UREK. Ich bitte Sie deshalb auch, die Annahme der Punkte 4, 6 und 7 der Motion zu beschliessen.

*Ziff. 4, 6, 7 – Ch. 4, 6, 7  
Angenommen – Adopté*

13.3048

**Motion Bulliard-Marbach Christine.  
Gegen die Aufhebung  
der indirekten Presseförderung  
ohne glaubwürdige Alternative**

**Motion Bulliard-Marbach Christine.  
Contre la suppression de l'aide  
indirecte à la presse sans solution  
de remplacement convaincante**

Nationalrat/Conseil national 24.09.14  
Ständerat/Conseil des Etats 03.12.15

*Antrag der Kommission  
Annahme der modifizierten Motion*

*Proposition de la commission  
Adopter la motion modifiée*

**Le président** (Comte Raphaël, président): Un rapport écrit de la commission vous a été remis. La commission propose, par 9 voix et 1 abstention, d'adopter la motion selon la proposition de modification figurant au chiffre 4 du rapport.

**Lombardi** Filippo (C, TI), pour la commission: Par sa motion, acceptée par le Conseil national, Madame Bulliard-Marbach demandait que le Conseil fédéral renonce, dans le cadre de son programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014), à proposer des coupes dans le soutien indirect à la presse, sur la base du fait que le Parlement s'était déjà prononcé plusieurs fois sur ce thème et qu'il avait été convenu, suite aux rapports qui devaient arriver l'année suivante, que la Confédération chercherait une solution alternative au soutien à la presse alors existant, consistant en des tarifs postaux réduits. Tant qu'une solution alternative n'était pas trouvée, Madame Bulliard-Marbach demandait donc qu'on renonce à prévoir dans le CRT 2014 des coupes à cet endroit.

Le 9 février 2015, notre commission a décidé de suspendre l'examen de la motion, puisque le Parlement était justement en train de traiter le CRT 2014. Par la suite, la question ne s'est plus posée, et vous savez ce qu'il a été décidé au niveau du CRT 2014. Notre commission a donc repris l'examen de la motion et s'est demandé s'il fallait simplement considérer l'objectif de la motion comme atteint ou s'il fallait interpréter la volonté du Conseil national et modifier le texte de la motion. C'est cette deuxième voie que nous avons choisie.

Nous avons choisi de vous proposer de modifier le texte de la motion Bulliard. Le nouveau texte charge le Conseil fédéral de renoncer aux coupes dans le soutien indirect à la presse tant que d'autres solutions ne sont pas adoptées. D'ici à ce qu'une solution alternative soit trouvée, nous demandons donc au Conseil fédéral de ne pas renoncer au soutien indirect à la presse, que ce soit dans le budget ou dans toute autre mesure d'économies prévue pour les prochaines années.

Pourquoi? Parce que le principe d'un soutien indirect à la presse est largement partagé par le Parlement, qui s'est exprimé à maintes reprises en ce sens. Je siège depuis seize ans au Conseil des Etats, qui s'est prononcé sept ou huit fois sur des propositions de coupes budgétaires dans ce domaine. Chaque fois, le Parlement a dit que le système du

soutien indirect n'était effectivement pas parfait, qu'il fallait peut-être le remplacer avec quelque chose d'autre. Mais il a aussi précisé qu'il fallait avoir une solution alternative avant de renoncer au système existant, car nous voulons continuer à soutenir la presse, et notamment la presse régionale, les journaux de petite et moyenne diffusion, qui contribuent de manière importante au pluralisme des idées et des opinions dans notre pays, ainsi qu'au fédéralisme et à la construction de la démocratie.

Je vous rappelle par ailleurs que ce qui était critiquable il y a un certain nombre d'années a été entre-temps modifié. A l'époque, on disait – et on l'a entendu encore dans des discussions récentes même dans notre commission; j'ai dû corriger cela – que l'aide allait à toute la presse, donc aussi aux grands groupes, qui avaient tous les moyens de financer leur diffusion sans avoir besoin d'une aide indirecte.

Or cela a été corrigé. La Poste, en accord avec le département, a introduit des limitations. Désormais, seuls les journaux régionaux et locaux dont le tirage ne dépasse pas un nombre limité sont au bénéfice de la subvention. Pour illustration, la subvention, pour des journaux régionaux de taille moyenne, peut représenter 700 000, 800 000 ou 1 million de francs par année. Ce sont des sommes importantes pour l'équilibre des petits et moyens journaux.

La commission vous propose de rester sur la ligne que nous avons toujours défendue depuis une quinzaine d'années et de demander au Conseil fédéral de renoncer à des coupes de ce genre tant qu'aucune solution différente, plus moderne, novatrice et adaptée à la réalité de notre époque n'aura été trouvée. Nous savons que la Commission fédérale pour les médias, qui a été instituée grâce à la volonté de la cheffe du département et du Conseil fédéral, est au travail. Laissons-la travailler et abstenez-vous de déposer ce genre de propositions. C'est d'ailleurs un peu offensif envers le Parlement – je l'ai déjà dit –, de revenir à la charge, alors que ce dernier a refusé sept fois de suite des coupes dans ce domaine, comme c'était le cas avec la proposition figurant dans le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014.

La commission a adopté la motion par 9 voix contre 0 et 1 abstention, et j'espère que vous la suivrez sur cette question.

**Hêche Claude (S, JU):** Permettez-moi, en complément à la qualité du message du rapporteur de la commission, d'apporter quelques éléments supplémentaires pour appuyer la position de la commission.

Nous sommes ici 46 et nous avons sans doute pas loin de 20 références différentes en matière d'information. Quatre langues, 26 cantons, une démocratie directe très active, tout cela nécessite une variété du paysage médiatique dont nous sommes friands. Or, cette variété, le rapporteur l'a rappelé tout à l'heure, est régulièrement attaquée. En effet, ces dernières années, les entreprises de médias ont été confrontées à de nombreuses difficultés économiques. Si on y ajoute les nouvelles solutions de distribution à différents horaires de la journée et la diminution des contributions annuelles sur les tarifs postaux, on ne peut plus parler sobrement de pression, mais carrément de menace de disparition. Cette pression s'exercerait concrètement sur des dizaines d'emplois qualifiés dans des régions où chaque place de travail compte, ainsi que sur les conditions de travail des journalistes, ce qui a des effets sur la qualité des informations.

Les médias locaux donnent des informations naturellement locales et participent de manière non négligeable à la vie des régions, dans toutes les régions linguistiques. Intégrés, ils jouent un rôle primordial et incontournable dans la vie politique locale. De plus, ils sont parfois bien seuls, j'en veux pour preuve les dernières élections fédérales où aucun débat n'a été organisé par les médias nationaux dans mon canton, ni d'ailleurs – je le sais – dans d'autres cantons. Dans ces conditions, ces médias sont dépendants de l'aide de la Confédération. C'est la raison pour laquelle une certaine forme d'encouragement, via la législation fédérale, reste plus que jamais nécessaire.

Il faut toujours tenir compte des particularités de notre pays, de sa géographie, de sa taille et surtout de son plurilinguisme. Maintenir une presse écrite variée et de qualité a, certes, un coût, mais c'est le prix à payer pour protéger les minorités et, partant, notre diversité. Je dirai même plus: notre richesse culturelle. Notre Parlement doit donc s'assurer que le Conseil fédéral élabore des mesures de soutien crédibles s'il devait à nouveau réfléchir à une suppression de l'aide indirecte à la presse.

C'est dans cet esprit que je vous invite également à soutenir la motion Bulliard-Marbach dans sa version modifiée.

**Leuthard Doris, Bundesrätin:** Es ist so, dass die Aufhebung der indirekten Presseförderung so etwas wie ein Ladenhüter ist. Sie kommt regelmäßig bei jedem Sparprogramm, so wie das Pferdegestüt in Avenches, wie die Verwertung der Schurwolle usw. Ich glaube, das haben wir alle schon zigmäli diskutiert. Wir haben diese Subventionen alle noch. Ich kann es Ihnen nicht ersparen, dass auch in Zukunft bei einem nächsten Sparprogramm diverse Punkte hält wieder aufgerollt werden. Aber mittlerweile ist das Anliegen der Motion ja gegenstandslos. Sie haben das KAP im letzten Juni beschlossen, ohne die Abschaffung der indirekten Presseförderung. Wir werden diese Förderung selbstverständlich jetzt so weiterführen.

Die Frage der Alternative hat sich aber auch mehrheitlich geklärt. Wir haben den Förderbericht auch publiziert. Sie sehen, wenn man die Fördermodelle effektiv ändert will, braucht das in den meisten Fällen eine Verfassungsanpassung. Das will selbst die Branche nicht. Was noch geblieben ist, ist im Moment, dass man über die Schweizerische Depeschenagentur die Unterstützung erhöhen würde, weil das eigentlich gerade den kleinen Verlegern relativ stark helfen würde, Kosten zu senken. Denn dort können sie dann gewisse Elemente der verlegerischen Tätigkeit zu günstigeren Sätzen einkaufen. Das ist noch das, was im Rahmen der heutigen Verfassung und Gesetzgebung übrig bleibt. Sie müssen dann irgendeinmal darüber entscheiden, ob Sie das wollen oder nicht.

Sonst leben wir jetzt mit der Presseförderung. Wie effektiv diese 30 Millionen Franken sind, werden wir sehen. Insofern wird die indirekte Presseförderung einfach jetzt so weitergeführt. Deshalb kann man, glaube ich, auch aus formalen Gründen die Motion ablehnen. Aber wir werden die Presseförderung auf jeden Fall so weiterführen.

**Le président (Comte Raphaël, président):** Le Conseil fédéral se rallie à la proposition de la commission.

*Angenommen – Adopté*

14.3830

**Motion Landolt Martin.**  
**Jagdbanengebiete**  
**in Wildtierschutzgebiete**  
**umbenennen**

**Motion Landolt Martin.**  
**Transformer les districts francs**  
**en zones de protection**  
**de la faune sauvage**

Nationalrat/Conseil national 12.12.14

Ständerat/Conseil des Etats 03.12.15

**Le président (Comte Raphaël, président):** Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission propose, à l'unanimité, d'adopter la motion. Le Conseil fédéral propose également l'adoption de la motion.